

Suite à la transposition de la directive IED dans le droit français, notamment au niveau de la nomenclature des ICPE, le site est maintenant soumis à autorisation sous les rubriques ICPE suivantes :

- **n°3540** « Installations de stockage de déchets d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes ».

L'ensemble des activités seront aménagées selon les meilleures techniques disponibles.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des renseignements et des documents requis par la réglementation.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma plus haute considération.

Le Président du SMZV,  
M. SALMERI

Syndicat Mixte de la Zone du Verdon  
B.P. 3  
83500 ST JULIEN LE MONTAGNIER  
Tél. 04 98 05 20 10

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03	
SAHI / GRE / GRE	
17/04/2017	Page 11/144

# **PIÈCE II : PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE SMZV ET DU PROJET SUR LE SITE DE GINASSERVIS (83560)**

# 1. Présentation du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon

## 1.1 Présentation générale

Le SIVOM de la Zone du Verdon a été créé en 1971 par M. Maurice JANETTI, dans le but d'unir les communes du secteur en vue de les développer et d'y maintenir une vie locale de qualité.

Un service intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers a été mis en place en 1980, et l'ISDND de Ginasservis a été créée par la suite.

En 2003, le SIVOM se transforme en Syndicat Mixte de la Zone du Verdon à compétences optionnelles suite à la création de la Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon.

Ses missions sont les suivantes :

- collecte et traitement des déchets et assimilés par bacs ;
- collecte sélective par points d'apport volontaire ;
- gestion de 9 déchetteries intercommunale dont 8 sur le territoire communautaire ;
- exploitation du centre de stockage des déchets non dangereux de Ginasservis.

Actuellement, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon regroupe,

- la communauté de communes Provence Verdon (15 communes) : Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, La Verdière, Montmeyan, Pontevès, Rians, St Julien le Montagnier, Seillons Sce d'Argens, St-Martin de Pallières, Tavernes, Varages ;
- la commune de Vinon sur Verdon : elle est représentée par ses délégués élus par la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (principe de représentation / substitution).

Le périmètre d'intervention du SMZV est présenté sur la figure suivante.

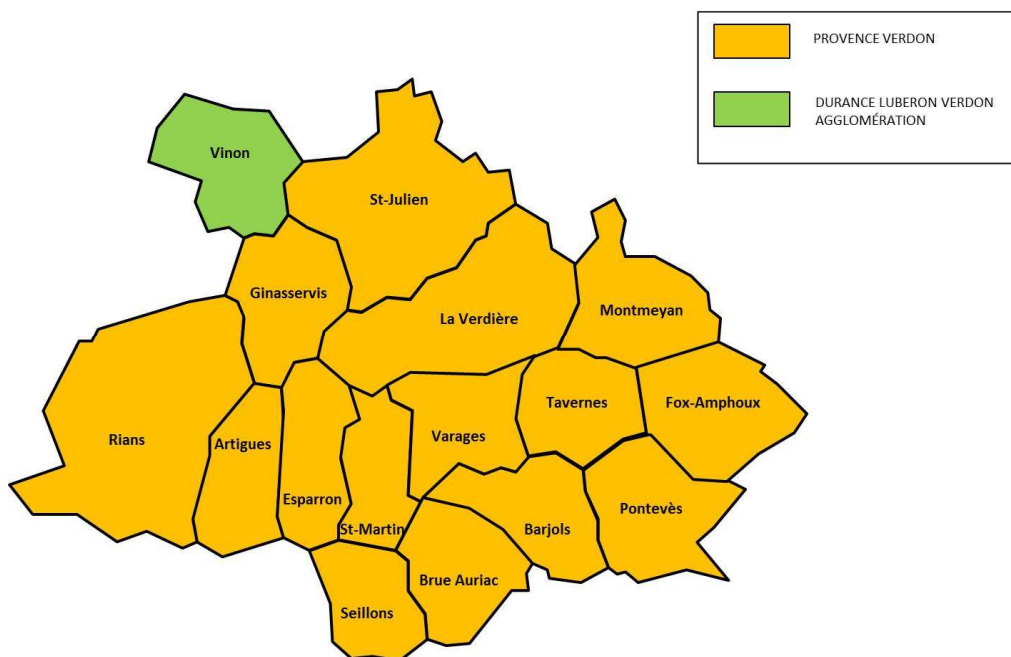


Figure 1 : Territoire du SMZV (Source : SMZV)

## 1.2 Structure de la société

Le personnel du SMZV est réparti de la façon suivante.

**Tableau 1 : Répartition du personnel du SMZV (Source : SMZV)**

Service concerné	Nombre de salariés
<b>Services administratifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Directeur,</li> <li>• 1 adjoint au Directeur,</li> <li>• 1 secrétaire comptable,</li> <li>• 1 secrétaire administrative,</li> </ul>
<b>Service des déchetteries et de la collecte sélective</b> (sur le réseau des 9 déchetteries : <i>Barjols - Fox-Amphoux - Ginasservis - Rians - St Julien le Montagnier - St-Martin de Pallières - Seillons Sce d'Argens - La Verdière - Vinon sur Verdon</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 coordonnateur déchetteries et collecte sélective,</li> <li>• 11 gardiens de déchetteries,</li> <li>• 4 conducteurs poids-lourds pour la conduite des Polybennes.</li> </ul>
<b>Service de collecte et traitement des déchets ménagers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 responsable d'exploitation,</li> <li>• 11 conducteurs de bennes à ordures ménagères (BOM),</li> <li>• 2 conducteurs / ripeurs de mini bennes,</li> <li>• 10 ripeurs,</li> <li>• 1 mécanicien,</li> <li>• 1 chargé de compactage.</li> </ul>
<b>Mission Locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 secrétaire responsable de l'antenne de Vinon sur Verdon.</li> </ul>
<b>SPANC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 technicien à temps complet.</li> </ul>

Soit un nombre total de **48 agents en activité**.

L'organigramme du SMZV est présenté sur la figure suivante.

<b>SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON</b>					
Président - P. SALMERI					
Direction Général des Services F. VEYRET <b>T</b>					
Service administratif	Collecte des déchets ménagers		Déchetteries	SPANC	Mission locale
	Responsable collecte J. BARLATIER <b>T</b>		L.BEAUDJEN <b>PL T</b>	CATANIA Michel <b>T</b>	E. GIL <b>T</b> Secrétaire de Mairie
	Collecte des déchets ménagers	CET / Atelier			
	Conducteurs	Ripeurs			
Comptabilité - Paye	Barjols (Tavernes, Ponteves, 1/2 Varages)		Mécanicien	Gardiens	
	A. BERTIN <b>PL T</b>	M. D'APUZZO <b>PL T</b>	P. MONCOQ <b>SPL T</b>		
C.COQUILLAT <b>T</b> Attachée Principal		N. DEBOISVILLIERS <b>T</b>		M. SANTONI <b>T</b> R. AYE <b>T</b>	
	Seillons (Brue, 1/2 Varages, Esparron, St Martin)		Conducteur compacteur	P. ESTIENNE <b>T</b> L. PIGAGLIO <b>T</b>	
	S. HUART <b>PL T</b>	N. MERLLINO <b>T</b>	SABATINI W <b>T</b>	W. MASSET <b>T</b> C. BURLE <b>T</b>	
		L. COLLIGNON <b>T</b>		Y. RIERA <b>T</b>	
Secrétariat	Rians (Ginasservis, Artigues)		Conducteur mini-benne		
	M. DAVIN <b>SPL T</b>	NEGRE <b>T</b>	G. CIMMA <b>T</b> A. AZAN <b>T</b>	M. KAINOU <b>T 1/2 Dispo,Rians</b>	
M.ROQUEMAURE <b>T</b> Adjoint administratif 2ème classe	LA VERDIERE (Montmeyan, Fox, 1/2 St-Julien)				
	G. GONCALVES <b>PL T</b>	R. SAPE <b>T</b> C. DEVITCH <b>T</b>		Remplaçants J. PEREZ <b>T</b>	
	Vinson-sur-Verdon (1/2 St-Julien)			A. CASTELAN <b>T</b> T. LAFFRA <b>T</b>	
	E. AMORI <b>PL T</b>	S.REINA <b>T</b> D. ARMENGAUD <b>PL T</b>			
	Agents remplaçants ou polyvalents		Conducteurs polybenne		
	S. GIACOMONI <b>PL T</b>	P. GANDOLA <b>PL T</b>	C. CHAIX <b>SPL T</b> J-L. GIMENO <b>SPL T</b>		
	J. MEI <b>PL T</b>	C. QUINSON <b>T</b>	H. ROQUEMAURE <b>SPL T</b> A. SILVETTI <b>PL T</b> T. CAPOLINO <b>SPL T</b>		
	Agents en maladie				
	L. BOULITEAU <b>T</b>	R. REYRE <b>PL T</b>		Total : 45 <b>T</b> 4 autres	Mis à jour le : 01.01.2017
	Autres agents (contractuels)		Autres agents (contractuels)		
	J.SABATIER <b>PL C</b>		J.DUBOURG <b>C</b>		

**Figure 2 : Organigramme du SMZV**

L'exploitation de l'ISDND de Ginasservis est quant à elle assurée par une équipe de sept personnes :

- un président,
- un directeur,
- un responsable environnement,
- un responsable de site ou chargé d'exploitation,
- un agent chargé du compactage,
- un mécanicien chargé de l'entretien des engins,
- un agent chargé du nettoyage général du site (ramassage des envols...).

A noter que le temps de travail du mécanicien et de l'agent chargé du nettoyage ne correspond pas à un équivalent temps plein (ETP), dans la mesure où ils ne sont pas affectés à temps pleins sur ces tâches (le mécanicien intervient également sur la collecte, l'agent chargé du nettoyage est également polyvalent sur la collecte).

*N.B. : Le Syndicat embauche régulièrement des contractuels saisonniers pour remplacement congés et maladies.*

## 1.2.1 Management QSE

### 1.2.1.1 Certification environnementale

Le SMZV a obtenu le 26 juillet 2013 la certification ISO 14001 pour l'installation de stockage de déchets non dangereux sur le site de Ginasservis.

Cette certification a été renouvelée le 26 juillet 2016 puis interrompue le 26 juillet 2017 suite à l'AP du 23 novembre 2016.

Les objectifs poursuivis permettent au Syndicat :

- d'être toujours plus respectueux de l'Environnement en maîtrisant l'impact du site sur son milieu naturel ;
- de renforcer sa crédibilité vis-à-vis de ses partenaires financiers (Conseil Général, Conseil Régional, ADEME) et organismes de tutelle (DREAL, DDTM, Préfecture) ;
- d'appliquer un taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) réduit sur ses tonnages enfouis, permettant de baisser le montant de la taxe versée annuellement à l'Etat.

Plus concrètement, les thèmes sur lesquels le Syndicat souhaite pérenniser ses engagements sont les suivants,

- être conforme aux exigences réglementaires et autres exigences,
- préserver la qualité des eaux et du sol par la prévention des pollutions,
- maîtriser et réduire les impacts environnementaux les plus importants et en particulier :
  - les envols de déchets,
  - la consommation de carburant (engins,...),
  - les émissions de poussière,
  - les nuisances liées aux voies de circulation (boues, suintements...),
  - les nuisances et risques liés aux incendies,
  - la gestion des déchets générés par l'activité du site (atelier et casier).

Les principaux objectifs de la **politique environnementale** du SMZV sont présentés dans la charte page suivante.

Réf : CDMCSE150382 / RDMCSE00913-03	
SAHI / GRE / GRE	
17/04/2017	Page 16/144

### **1.2.1.2 Sécurité**

Le Syndicat a souhaité sensibilisé ses fournisseurs sur le respect des consignes dans l'enceinte de l'ISDND.

Cette communication va de pair avec la mise en place de la certification ISO 14001, dont un des aspects est le respect des consignes (de sécurité ou autres).

L'ensemble des produits présents dans le garage-atelier est désormais sur rétention.

De l'absorbant est disponible en grande quantité pour pallier tout déversement accidentel.

### Figure 3 : Politique environnementale du SMZV

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'ISDND de Ginasservis et son garage atelier sont certifiés ISO 14001 depuis près de trois ans maintenant. Les efforts fournis par l'ensemble de ses effectifs et de ses collaborateurs, dans un objectif commun d'amélioration continue, ont contribué à cette réussite :

- Diminution de la consommation d'eau
- Diminution de la consommation de carburant
- Maîtrise de nos lixiviats
- Réduction du nombre de déchets interdits admis sur la zone de stockage
- Taux de 97% de conformité aux exigences réglementaires et autres exigences

En tant que Président du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon, je m'engage à poursuivre cette politique en pérennisant nos engagements, en apportant à l'ensemble de nos partenaires (usagers, communes, employés...) des garanties sur nos actions et en maintenant ce processus permanent d'amélioration continue de nos performances environnementales.

Pour ce faire, notre Système de Management Environnemental (SME) se fonde sur les engagements suivants :

- Être conforme aux exigences réglementaires et autres exigences,
- Préserver la qualité des eaux et du sol par la prévention des pollutions,
- Maîtriser et réduire les impacts environnementaux les plus importants et en particulier :
  - Les envois de déchets,
  - Les goélands
  - La consommation de ressources naturelles (carburant, eau, électricité...),
  - Les nuisances liées aux voies de circulation (boves, suintements...),
  - Les nuisances et risques liés aux incendies,
  - La gestion des déchets générés par l'activité (atelier et casier)

Je m'engage à fournir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique et à rendre compte des résultats obtenus :

- En interne, par affichage et lors des réunions et des comptes rendu
- En externe, sur simple demande

Je désigne, sous le contrôle du directeur, M. Jérôme VERNE :

- Matthieu MIMRAN, adjoint du Directeur : Responsable Environnement,
- Thierry CAPOLINO, Responsable d'Exploitation : animateur Environnement

St Julien-le-Montagnier, le 09 mai 2016

Patrick SALMERI

Syndicat Mixte de la Zone du Verdon

  
83560-ST JULIEN LE MONTAGNIER  
Tel. 04 98 05 20 10



## 2. Fiche administrative du demandeur

<b>Nom du demandeur bénéficiaire :</b>	<b>Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV)</b>
<b>Statut :</b>	Autre syndicat mixte
<b>Activité de la société :</b>	Collecte et traitement des déchets
<b>Numéro SIRET :</b>	248 300 089 00013
<b>Code APE :</b>	3821 Z (traitement et élimination des déchets non dangereux)
<b>Effectif total :</b>	48
<b>Effectif sur l'ISDND de Ginasservis :</b>	7
<b>Adresse du siège social :</b>	Hôtel de Ville - B.P. 3 83 560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
<b>Téléphone :</b>	04 98 05 20 10
<b>Télécopie :</b>	04 98 80 05 74
<b>Représentant légal :</b>	Monsieur Patrick SALMERI Président du SMZV E-mail : <a href="mailto:president@smzv.fr">president@smzv.fr</a>
<b>Adresse du site concerné le DDAE :</b>	Lieu-dit « Pied de la Chèvre » 83 560 Ginasservis
<b>Personne en charge du présent DDAE :</b>	Monsieur Fabien VEYRET Directeur du SMZV Tél. : 04 98 05 20 11 – Mobile : 06 75 92 54 69 E-mail : <a href="mailto:directeur@smzv.fr">directeur@smzv.fr</a>

### 3. Présentation générale du projet

#### 3.1 Contexte général

L'exploitation du casier 1 a été autorisée par un arrêté préfectoral qui date du 26 juillet 1979.

L'exploitation des casiers 2 et 3 a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008.

Actuellement, les casiers 1, 2 et 3 ne sont plus exploités.

Le casier 1 a fait l'objet d'une couverture finale en 2016, les casiers 2 et 3 ont quant à eux une couverture provisoire.

La présente demande d'autorisation permettra de prendre le relais à l'issue de l'exploitation de cette rehausse.

Ce DDAE concerne la création d'un nouveau site toujours dans l'emprise ICPE de l'ISDND.

Ce nouveau site, ci-après nommé « **site 2** », sera constitué d'un casier (Casier 4) décomposé en 5 alvéoles.

#### 3.2 Descriptif du projet

**Tableau 2 : Descriptif synthétique du projet**

<b>Nature de l'installation</b>	Installation de stockage de Déchets Non Dangereux
<b>Superficie ICPE (m<sup>2</sup>)</b>	138 741 m <sup>2</sup>
<b>Nombre de casier</b>	1 (Casier 4)
<b>Nombre d'alvéoles</b>	5
<b>Section cadastrale et n° de parcelles</b>	Section AD : parcelle n°54 Section AM : parcelle n°97 et 150, 151, 152
<b>Capacité de stockage du site 2</b>	506 520 T soit 562 800 m <sup>3</sup>